

Championnat match play 2023

Règles générales de la compétition.

1. Vu le succès en 2022, le Comité Sportif organise à nouveau cette année un championnat du club matchplay. Ce championnat se jouera en catégories mens et en catégories ladies. Il y aura une catégorie ladies net (de 20,5 à 36) et une catégorie ladies brut (de 0 à 20,4), deux catégories mens net et enfin une catégorie brut mens. La première catégorie mens va de 0 à 24,4, la deuxième de 24,5 à 36. Tout compétiteur qui changerait de catégorie en cours de compétition, restera dans la catégorie dans laquelle il était inscrit. Contrairement à la compétition 2022, chaque joueur ne peut s'inscrire que dans une catégorie, soit net soit brut. Les inscriptions sur Begolf seront clôturées le lundi 6 mars 2023. Les finales se joueront les 13-14 mai, tenez-en compte lors de votre inscription. **Tout joueur ou joueuse sortant 1er ou 2ème de sa poule devra être présent les 13-14 mai. A défaut, il sera forfait pour tous ses matchs de poule.**

2. Pour les 5 catégories, les joueurs seront répartis en poules de 5 joueurs (ou 4 selon le nombre d'inscrits). Chaque joueur rencontrera les 4 (ou 3) autres joueurs de sa poule. Une victoire rapporte 1 point, une défaite 0 point. En cas d'égalité après 9 trous, le match devra se poursuivre jusqu'à ce qu'un vainqueur soit désigné. Dans les catégories net, le joueur avec l'hcp le plus élevé conservera les mêmes strokes que ceux qu'il aura obtenu sur les 9 premiers trous. Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est insuffisant pour répartir les joueurs ou joueuses en poules, ceux-ci auront un accès direct au tableau final.

3. Les premiers de chaque poule et selon le nombre de poules, le ou les meilleurs deuxièmes seront qualifiés pour les 8èmes de finale (ou ¼ selon le nombre d'inscrits). Les critères de départage sont les suivants:

- Le joueur ayant remporté le plus grand nombre de matchs durant toute la compétition en poule
- Si l'égalité persiste entre deux joueurs, la rencontre les opposant sera déterminante pour le classement.
- Le plus grand nombre de ups lors des matchs durant toute la compétition en poule
- Le plus petit nombre de downs lors des matchs durant toute la compétition en poule
- Selon l'hcp du joueur: le plus petit hcp en net et le plus grand en brut.
- En dernier lieu, par tirage au sort.

4. Les compétiteurs seront responsables d'établir le jour et l'heure de leurs matchs. Tous les matchs devront être joués entre le 7 mars et le mercredi 10 mai.

5. Après chaque match, le gagnant du match est tenu d'envoyer son résultat par mail à l'adresse suivante: bdgc.capitaine@gmail.com. Les résultats seront affichés aux valves du club et sur le site du BDGC sous l'onglet "compétitions".

6. Il est de la responsabilité de chaque compétiteur de connaître et de jouer selon les règles du R&A ainsi que les règles locales du club.

7. Le compétiteur ayant le meilleur handicap de jeu, attribuera des strokes à son adversaire. Le joueur ayant le plus haut handicap se verra octroyer un nombre de strokes égal à 80% de la différence des playing handicaps. Exemple: Joseph WHS hcp 10,4, joue contre Jean WHS Hcp 14,3. Sur 9 trous le playing hcp de Joseph est de 4 et celui de Jean est de 7. Jean recevra 80 % de (7-4), soit 2,4 et donc 2 strokes. Dans tous les cas, le maximum de strokes octroyés sera de 4 strokes, jamais plus. Pendant les travaux, le stroke accordé au trou n°1 est purement et simplement supprimé. Dans l'exemple qui précède, Jean ne recevra donc que 1 stroke.

8. Tout différend sera tranché par le Comité Sportif dont la décision sera sans appel.